

Astuce PLEX

Janvier 2016



Quand doit-on faire une évaluation PLEX?

Lors d'une admission, si la personne n'a jamais été évaluée avec PLAISIR, (que ce soit dans votre EMS ou dans un autre), il est obligatoire d'évaluer avec PLEX, même si un PLEX ait été fait dans un autre EMS.

- ⇒ Attendez un minimum de 48 heures après l'admission et au maximum le 7ième jour.
- ⇒ Notez que même si un résident est resté au final moins que 7 jours, vous devez faire une évaluation PLEX afin de pouvoir déclencher la facturation du forfait.

L'évaluation PLEX n'est pas transférable d'un EMS à l'autre.
Seule l'évaluation PLAISIR est transférable.

Lors d'une admission, si une évaluation PLAISIR existe, que l'évaluation provienne de votre EMS (retour dans votre EMS) ou d'un autre (transfert d'EMS), il n'y a pas d'évaluation PLEX à faire.

- ⇒ C'est le résultat de l'évaluation PLAISIR existante qu'il faut transmettre aux assureurs.
- ⇒ Si l'évaluation PLAISIR n'est pas conforme, attendez 3 semaines et procédez au « transfert-admission avec évaluation » PLAISIR.
- ⇒ Si l'évaluation PLAISIR est conforme, procédez immédiatement au « transfert-admission sans évaluation » PLAISIR.